

SAISINE POUR AVIS

L'évaluation des politiques publiques environnementales

(Décision du Bureau du 3 septembre 2024 – NS243650)

Les politiques publiques environnementales se sont multipliées depuis plusieurs décennies pour répondre aux enjeux écologiques de plus en plus prégnants.

Mais leur efficacité et leur efficience sont souvent mises en cause. Certains indicateurs environnementaux continuent de se dégrader ou ne pas s'améliorer assez vite.

L'évaluation de ces politiques publiques est un élément indispensable pour rentrer dans une logique d'amélioration continue et de redevabilité. Or certaines politiques ne sont, par construction, même pas évaluables. De plus, l'association des composantes de la société civile à l'évaluation des politiques publiques environnementales est trop souvent peu ou pas faite, alors qu'elles sont les destinataires de ces politiques ou qu'elles sont impactées par elle.

Alors qu'il faut agir très rapidement et très massivement pour tenir nos engagements et objectifs environnementaux, il est crucial de construire des politiques évaluables et qui tiennent compte des évaluations passées.

Ainsi le CESE souhaite se saisir de cette question afin d'identifier :

- les attentes de la société civile en matière d'évaluation des politiques publiques environnementales ;
- les meilleures pratiques d'évaluation et de redevabilité ;
- les leviers pour inclure au mieux la société civile dans ces processus ;
- les critères pour construire une politique publique environnementale robuste, cohérente dans le temps et évaluable.

Par ailleurs, les politiques publiques sont également territorialisées. Par exemple, la moitié des articles de la loi Climat et résilience touchent directement aux compétences des collectivités locales et les Régions ont une compétence sur des secteurs clés, notamment sur les trois plus émetteurs de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il paraît opportun d'engager un travail collectif avec les CESER pour bénéficier de leur point de vue et pratiques sur le sujet.

Il est proposé qu'un GT de la commission environnement travaille à la rentrée pour coconstruire cette approche, qui permettra de lancer par la suite les travaux.

Au cours de sa réunion du mardi 3 septembre 2024, le Bureau a décidé de confier à la commission de l'environnement la préparation d'un avis sur cette question pour un passage en plénière au plus tard à la fin du premier semestre 2025.